



Conférence régionale  
de la santé et de l'autonomie

# Dossier de Presse

## Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

Présentation de la feuille de route.

Mardi 8 mars 2022



## SANTÉ PUBLIQUE

## OFFRE DE SOINS ET DE PRÉVENTION

## MÉDICO-SOCIAL

### La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie - CRSA

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) est une instance de démocratie sanitaire. Elle concourt à la mise en œuvre de la politique régionale de santé en donnant des avis sur ses modalités d'élaboration, de suivi et d'évaluation. C'est un lieu d'échanges, d'informations, de propositions et de débats.

Ses avis sont publics.

Elle permet aux représentants des usagers du système de santé de s'exprimer, et évalue les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge



### Représentation au sein de la CRSA

- Les collectivités territoriales,
- Les usagers et les associations œuvrant dans les domaines de compétence de l'ARS,
- Les conseils territoriaux de santé,
- Les organisations représentatives des salariés, des employeurs et des professions indépendantes,
- Les professionnels du système de santé,
- Les organismes gestionnaires des établissements et services de santé et médico-sociaux,
- Les organismes de protection sociale.

### Composition du BUREAU

- **Olivier SERVAIRE-LORENZET**, Président de la CRSA. Il siège à la CRSA en sa qualité de Président du Conseil Territorial de Santé 41 (CTS).
- **Dr Marie-Françoise BARRAULT**, Présidente de la Commission spécialisée organisation des soins (CSOS). Elle siège à la CRSA en sa qualité de Présidente de la CME du CHRO.
- **Céline LECLERC**, Présidente de la Commission spécialisée prévention. Elle siège à la CRSA en sa qualité de Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS)
- **Dominique BEAUCHAMP**, Présidente de la Commission spécialisée droits des usagers (CSDU). Elle siège à la CRSA en sa qualité de représentante des usagers, France Touraine Alzheimer.
- **Aude BRARD**, Présidente de la Commission spécialisée médico-sociale. Elle siège à la CRSA en sa qualité de Directrice adjointe de l'URIOPSS

## L'organisation de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

### L'assemblée plénière

Elle réunit les membres des huit collèges et les membres consultatifs. Elle rend un avis sur le plan stratégique régional de santé (PRS), les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et médico-sociale et le rapport annuel sur le respect des droits des usagers.

1<sup>er</sup> collège : collectivités territoriales

2<sup>e</sup> collège : représentants d'usagers des services de santé ou médico-sociaux

3<sup>ème</sup> collège : conseils territoriaux de santé

4<sup>ème</sup> collège : partenaires sociaux

5<sup>ème</sup> collège : cohésion et la protection sociales

6<sup>ème</sup> collège : prévention et éducation pour la santé

7<sup>ème</sup> collège : offreurs des services de santé

8<sup>ème</sup> collège : personnalités qualifiées

### La commission permanente

Elle exerce en dehors des séances plénières l'ensemble des attributions dévolues à la Conférence. Elle est chargée de préparer l'avis rendu par la Conférence sur le plan stratégique régional de santé, de rendre un rapport annuel d'activité, de formuler un avis lorsque la consultation de la Conférence implique l'avis de plus de deux commissions spécialisées, de préparer les éléments soumis au débat public.

### Les quatre commissions spécialisées

#### La commission spécialisée de la prévention

La commission spécialisée de la prévention prépare un avis sur le projet régional de prévention dont elle assure le suivi et l'évaluation.

#### La commission spécialisée de l'organisation des soins

La commission spécialisée de l'organisation des soins prépare un avis sur le projet régional d'organisation des soins dans ses volets hospitalier et ambulatoire. L'ARS consulte cette commission sur les autorisations, la politique d'implantation, l'activité des professionnels de santé dans les territoires, l'aide médicale urgente et la permanence des soins, l'organisation des transports, la création des établissements publics de santé et des groupements de coopération sanitaire, la politique de contractualisation.

#### La commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-social

La commission spécialisée pour la prise en charge et l'accompagnement médico-sociaux est chargée de préparer un avis sur le projet régional de l'organisation médico-sociale, de proposer à l'assemblée plénière des priorités pour l'action médico-sociale, d'émettre un avis sur le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC), de formuler toute proposition et d'élaborer un rapport d'activité tous les quatre ans.

#### La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé

La commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé élabore un rapport spécifique sur l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliquées et respectés les droits des usagers, de l'égalité d'accès aux services de santé et de la qualité des prises en charge dans les domaines sanitaires et médico-social.

## Feuille de route

### Les sept axes stratégiques

- ✓ Promouvoir le « bien-être » mental
- ✓ Améliorer les parcours de santé pour les patients atteints de cancer
- ✓ Permettre aux usagers du secteur social et médico-social de bénéficier d'accompagnements bien traitants
- ✓ Favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap dans le contexte de transformation de l'offre
- ✓ Développer la formation et l'attractivité des métiers de la santé
- ✓ Développer l'offre de santé en faveur des personnes avec TND-TSA
- ✓ Promouvoir les patients partenaires